



En trois jours, plus de 10 000 personnes ont signé l'appel lancé aux parlementaires pour qu'ils votent contre l'article 9 du projet de loi de bioéthique.

Pourquoi s'opposer à cet article ?

■ Parce que **cet article instaure un eugénisme d'Etat** : en obligeant les médecins à proposer le dépistage prénatal de la trisomie à toutes les femmes enceintes, il fait passer de la généralisation à l'obligation, de l'eugénisme de fait à l'eugénisme de droit.

Cet article est contraire au Code civil interdisant “ toute pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes ” (art. 16-4), disposition sanctionnée également par le Code pénal.

■ Parce que 96% des enfants diagnostiqués trisomiques avant la naissance sont éliminés et ce, jusqu'à la fin du neuvième mois de la grossesse. Au lieu de chercher à obtenir du “ 100% zéro triso ”, **notre pays doit se ressaisir d'urgence pour freiner les dérives actuelles**, comme s'en inquiétait déjà le Premier ministre en 2008 !

■ Parce que **cette politique de santé publique revient à abuser de la vulnérabilité des 800 000 femmes enceintes**, clientèle captive et renouvelable, dont le dépistage enrichit les laboratoires d'analyses à hauteur de 100 M € chaque année.

■ Parce que, sans prise de conscience éthique, il n'y a aucune raison de ne pas détecter in utero de nombreuses autres maladies ou prédispositions à des maladies. Le seul critère de faisabilité technique conduit à **une logique de traque et d'élimination qui ira toujours plus loin**.

■ Parce qu'**en acceptant d'éliminer les malades au lieu de chercher à guérir les maladies**, la science et la médecine renoncent à leur finalité et se renient elles-mêmes.

**LA FONDATION JÉRÔME LEJEUNE REMERCIE
TOUS CEUX QUI SIGNENT CONTRE L'EUGÉNISME.
www.signezcontreleugenisme.org**

 **Fondation Jérôme
LEJEUNE**
reconnue d'utilité publique